Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260330-D20260330_06-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Sainte-Anne d'Auray

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le : 08/04/2026

Et publication ou notification du : 08/04/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anne d'Auray s'est réuni, en session ordinaire, salle du conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FORGET Kévin, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2026.

Présents : M. FORGET Kévin, Mme LE FRAPPER Maria, M. COLLEC Frédéric, Mme SAMSON Lucie, M. LE NEILLON Didier, M. BLANCHON Eric, Mme BULTOR Christelle, M. CADORET Jean-Pierre, Mme DESCHAMPS-NICOLAS Myriam, M. DUVERGER Damien, M. GASTINE Roland, Mme GUIMENEZ Delphine, M. JAHIER Pierre, Mme LE BLAY Emmanuelle, M. LE ROUX Franck, Mme LE TALLEC Mélanie, Mme LEFIEVRE Claire, Mme MALRY Célia, Mme ROUEZ Camille, M. ROUX Nicolas, Mme SAMSON Emmanuelle et M. TRACOL Claude.

Absente excusée :
M. LALYS Flavien (pouvoir à M. FORGET)

A été nommé(e) secrétaire : M. COLLEC

D20260330-06 – MARCHÉ A BONS DE COMMANDES VOIRIES – 2026-2030

Afin de pouvoir réaliser des travaux d'investissement ou d'entretien de voiries sans avoir à procéder chaque année à une consultation publique engageant du temps et des frais de publicité, il a été décidé par l'équipe municipale sortante de fonctionner avec un marché à « bons de commandes ».

De ce fait, un avis d'appel public à concurrence est paru le 23 février dernier dans les journaux Ouest France Morbihan et le Télégramme ainsi que sur la salle des marchés publics en ligne de Mégalis Bretagne.

La date de remise des offres a été fixée au vendredi 13 mars 2026 à 12 heures et trois offres dématérialisées ont été déposées sur le profil acheteur de la commune (Mégalis Bretagne). Les trois candidatures (Colas, Eiffage et Eurovia) ont été déclarées admises.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	70.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1-Méthodologie dédiée à la réalisation des prestations	*20.0 %*
2.2-Composition de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations	*10.0 %*

Après analyse et conformément aux critères définis dans le règlement de consultation et présenté ci-dessus, le classement des différentes offres apparaît comme suit :

candidats		Solution de base	
		note finale/20 (somme des notes pondéres)	classement
1	COLAS	20.00	1
2	EUROVIA BRETAGNE	13.88	2
3	EIFFAGE ROUTE	12.62	3

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602632-20260330-D20260330_06-DE

Au vu de la présentation ci-dessus et du classement obtenu, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer le marché de travaux à bons de commandes à l'entreprise COLAS, ayant obtenu le meilleur classement.

Après avoir entendu le rapport de présentation et **délibéré**, le conseil municipal, **à l'unanimité,** décide :

• d'attribuer le marché de travaux à bons de commandes à l'entreprise COLAS, présentant l'offre économiquement la plus intéressante, pour un montant de 329 511,50 € HT soit 395 413.80 € TTC, réparti sur 4 ans.

• autoriser M. le maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous documents relatifs à l'attribution de ce marché.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

M. FORGET
Maire de Ste-Anne d'Auray

